



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2003

(13-16 janvier 2003)\*

---

\* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (13-16 janvier 2003). Les rapports sur les travaux de la session annuelle (2-6 juin 2003) et de la deuxième session ordinaire (15-19 septembre 2003) seront publiés dans les parties II et III respectivement. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive en même temps que le rapport sur les travaux de la session extraordinaire consacrée au budget (1er-2 décembre 2003) dans les *Documents officiels du Conseil économique et social*, 2003, Supplément No 14 (E/2003/34/Rev.1-E/ICEF/2003/9/Rev.1).



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session . . . . .	1–10	3
A. Ouverture de la session . . . . .	1–7	3
B. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	8–10	4
II. Travaux du Conseil d'administration . . . . .	11–87	5
A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social . . . . .	11–18	5
B. Le VIH/sida et les jeunes : rapport verbal . . . . .	19–25	6
C. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement . . . . .	26–31	8
D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	32–38	10
E. Principe de recouvrement de l'UNICEF . . . . .	39–59	11
F. Examen des opérations d'approvisionnement à l'UNICEF . . . . .	60–65	15
G. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2003 . . . . .	66–72	17
H. Rapport sur la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF . . . . .	73–75	18
I. Réunion d'annonces de contributions . . . . .	76–80	18
J. Questions diverses . . . . .	81–85	19
K. Clôture de la session . . . . .	86–87	20
III. Décisions adoptées par le Conseil d'administration . . . . .		21

## **I. Organisation de la session**

### **A. Ouverture de la session**

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2003, la Directrice générale a salué l'efficacité avec laquelle le Président sortant (Colombie) avait dirigé les travaux du Conseil et a remercié le Bureau pour le travail remarquable qu'il a accompli en 2002. Elle a remis au Président sortant, au nom de l'UNICEF, les traditionnels marteau et support gravés.

#### **Élection du Bureau pour 2003**

2. Après son élection, le nouveau Président du Conseil d'administration, l'Ambassadeur Jenö Staehelin (Suisse) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau. Le Conseil d'administration a élu les vice-présidents suivants : l'Ambassadeur Lebohang Moleko (Lesotho); M. Salman Al-Farisi (Indonésie); l'Ambassadeur Roman Kirn (Slovénie); l'Ambassadeur Luis Gallegos Chiriboga (Équateur).

#### **Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale**

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil d'administration a remercié les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui ont accordée et a exprimé son profond respect et sa grande admiration pour ce que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait pour améliorer le bien-être des enfants du monde. Il a remercié également le Président sortant pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, aux délégations ayant le statut d'observateur, aux représentants des comités nationaux pour l'UNICEF et au nouveau Secrétaire du Conseil.

4. Le Président a exprimé le souhait que l'UNICEF continue à contribuer au renforcement des capacités des pays en développement et de la coopération à tous les niveaux. Après avoir présenté un bref aperçu général du programme de travail pour 2003, il a abordé la question des méthodes de travail du Conseil, notamment son intention de recourir de manière accrue aux rencontres informelles. Il a souligné le rôle majeur du Bureau pour assurer la liaison avec le secrétariat entre les sessions, et a encouragé les vice-présidents à maintenir des contacts réguliers avec leur groupe régional.

5. Souhaitant la bienvenue aux délégations à la première session ordinaire de la nouvelle année, la Directrice générale a félicité le Président et les membres du Conseil d'administration nouvellement élus. Elle a également remercié les membres sortants du Conseil pour le travail exemplaire qu'ils ont effectué en faveur des enfants du monde et a rendu un hommage particulier au Président sortant.

6. La Directrice générale a évoqué l'importance des partenariats stratégiques et a expliqué comment, dans les mois qui avaient précédé la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, ils avaient dynamisé l'examen mondial des progrès accomplis en faveur des enfants ainsi que l'ensemble des activités préparatoires. Dans cette optique, elle a annoncé la création au siège d'un bureau des partenariats publics, qui sera dirigé par M. Cecilio Adorna. Elle a par ailleurs présenté deux nouvelles collègues de la Division des ressources humaines de

l'UNICEF – Mme Martina Clark et Mme Penelope Curling – qui seront respectivement chargées des problèmes liés à la crise du VIH/sida sur le lieu de travail et des services de conseil en matière de gestion du stress et de soutien psychologique aux personnes traumatisées à l'intention du personnel de l'UNICEF. Elle a souhaité la bienvenue au chef du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, M. Ndolamb Ngokwey, encore récemment Directeur régional adjoint de l'UNICEF à Abidjan.

7. La Directrice générale a cité l'exemple du Kenya et de l'Afghanistan pour illustrer comment l'affirmation d'une volonté politique pouvait transformer des politiques nationales en fonction des besoins et des droits des enfants en matière d'éducation. Pour conclure, elle a constaté que l'UNICEF avait la chance, non seulement de disposer d'un personnel de qualité, mais aussi d'avoir un conseil d'administration compétent et dévoué, tous unis par une force irrésistible – « the knowledge that together, we can change the world with children, not just for children » (la conviction qu'ensemble nous pouvons changer le monde avec les enfants, et pas seulement pour les enfants) – (l'intégralité de sa déclaration figure dans le document E/ICEF/2003/CRP.1).

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

8. Le Président a informé le Conseil d'administration que le Bureau du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) et le Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF avaient recommandé de reporter à la session annuelle de juin la réunion conjointe des deux Conseils d'administration, qui devait initialement se tenir le vendredi 17 janvier. Il a également proposé que le Conseil d'administration procède à l'élection des représentants du Conseil d'administration au Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour la période biennale 2003-2004 à la fin de la session en cours.

9. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session – contenus dans le document E/ICEF/2003/2 – qui, modifiés oralement, ont été adoptés afin de tenir compte des changements mentionnés au paragraphe ci-dessus. Tout en acceptant les raisons avancées pour reporter la réunion conjointe, une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a déploré le fait qu'une occasion de discuter des grandes questions majeures de coordination et de collaboration soit ainsi perdue et a demandé que de tels reports soient évités à l'avenir. Le Secrétaire du Conseil d'administration a proposé qu'un point sur la planification, pour la session conjointe, soit ajouté à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire, en septembre.

10. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 51 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, un organisme des Nations Unies, trois institutions spécialisées, une organisation intergouvernementale, cinq comités nationaux et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

## **II. Travaux du Conseil d'administration**

### **A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social**

11. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport de la Directrice générale (E/ICEF/2003/4 (Part I)) et une note du secrétariat sur les récents rapports établis par le Corps commun d'inspection (CCI), documents d'un intérêt particulier pour l'UNICEF (E/ICEF/2003/5).

12. Certaines délégations se sont exprimées en faveur du rapport et des travaux de l'UNICEF pour appuyer la réforme et le suivi de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles. Le secrétariat a noté les vues exprimées par les délégations concernant la nécessité d'améliorer encore le rapport du Conseil économique et social et d'autres questions particulières qui méritent davantage d'attention. Le Directeur a également indiqué qu'il importait que les pays aient la maîtrise des programmes qui y étaient mis en oeuvre et a souligné le rôle du Conseil d'administration en disant que l'UNICEF s'attaquait à ces questions à la fois par ses programmes de pays et par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Conseil des chefs de secrétariat (CCS). Il a dit que le secrétariat rendrait compte des autres points soulevés par les délégations à d'autres moments, notamment à la session de fond du Conseil économique et social en juillet 2003, à la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM) en juin 2003 et aux futures sessions du Conseil d'administration.

13. Des orateurs ont attiré l'attention sur les domaines prioritaires où il fallait redoubler d'efforts au regard de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, soulignant notamment le caractère primordial du renforcement des capacités, de l'analyse des résultats et des bienfaits des réformes pour la mise en oeuvre du programme, et la nécessité de remédier à la sous-représentation des femmes parmi les coordonnateurs résidents. Le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ont fait l'objet d'une attention particulière; certaines délégations ont demandé que les enseignements en émanant soient évalués afin qu'ils servent à former la deuxième génération du CCA et du Plan-cadre.

14. D'autres domaines ont suscité un intérêt particulier : coordination des activités humanitaires; coopération sur les questions d'égalité entre les sexes, d'éducation (surtout celle des filles), de santé, de VIH/sida, de protection de l'enfant, de suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants et d'autres conférences internationales, à la lumière des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; évaluation des effets des réformes sur les programmes de pays de l'UNICEF; exécution nationale; collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement.

15. S'agissant de la préoccupation exprimée par diverses délégations au sujet de l'importance des évaluations indépendantes, le secrétariat a dit que l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles exigeait la réalisation d'un certain

nombre d'évaluations indépendantes et que l'UNICEF participait activement à ce processus.

16. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice générale et a prié le secrétariat de le transmettre – accompagné d'un résumé des observations faites pendant le débat – au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa session de fond de 2003 (décision 2003/1). Il a également pris note du rapport sur les activités du CCI intéressant l'UNICEF (décision 2003/2).

17. Sur le même point de l'ordre du jour, M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a parlé de la suite à donner aux conférences internationales – surtout à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants – et a présenté un rapport sur la question (E/ICEF/2003/CRP.3). Il a souligné que l'UNICEF était résolu à donner suite au Sommet du Millénaire et à d'autres sommets récents, surtout à la Conférence internationale sur le financement du développement, au Sommet mondial pour le développement durable et à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Dans son plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF a défini le rôle et la contribution de l'organisation dans la réalisation des objectifs fixés lors des grandes réunions au sommet et conférences internationales. Le Directeur général adjoint a ajouté qu'au moins 12 pays avaient formulé des plans d'action nationaux pour les enfants avant la session extraordinaire et les mettaient à jour, 12 pays avaient formulé leur plan d'action national depuis la session extraordinaire et au moins 40 à 50 pays menaient des activités de suivi.

18. Plusieurs délégations ont salué le fait que le document final, « Un monde digne des enfants » présente un éventail d'approches pour donner suite à la session extraordinaire – notamment, mais pas seulement, les plans d'action nationaux. On a dit par ailleurs que les gouvernements devraient prendre l'initiative pour déterminer les méthodes à adopter pour donner suite à la session extraordinaire. Plusieurs délégations ont dit que l'UNICEF devrait apporter des conseils pratiques et statistiques aux pays en développement dans le cadre de l'appui à ce suivi, mais d'autres ont dit que l'UNICEF devrait également continuer d'apporter un appui technique dans les domaines suivants : santé, nutrition, protection de l'enfant, éducation, eau et assainissement. Des orateurs ont souligné que la contribution aux ressources ordinaires de l'UNICEF devait absolument augmenter pour lui permettre de continuer à appuyer la réalisation des objectifs énoncés aux grandes réunions au sommet et conférences internationales. Le Directeur général adjoint a répété qu'il importait que le Fonds dispose de ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans le document « Un monde digne des enfants ». Il a par ailleurs demandé à tous les pays de ratifier les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

## **B. Le VIH/sida et les jeunes : rapport verbal**

19. Le chef du Groupe du VIH/sida et son équipe ont présenté un rapport verbal sur la situation des jeunes face au VIH/sida et les dispositions prises par l'UNICEF en la matière. Le chef du Groupe a mis l'accent sur les répercussions de la pandémie chez les jeunes. Les délégations ont ainsi appris qu'actuellement 12 millions de jeunes sont infectés par le VIH et que la moitié des nouveaux cas d'infection concernent des jeunes de 15 à 24 ans, les jeunes filles étant les plus menacées. La prévalence du VIH augmente dans toutes les régions, mais les jeunes demeurent mal

informés de la maladie et des moyens de protection. Toutefois, il y a des signes d'espoir. Il est essentiel que les pays s'emploient résolument à réduire la prévalence du VIH en favorisant l'acquisition des connaissances et des compétences voulues, en mettant en place les services requis et en créant un environnement favorable. Il faut surtout abattre le mur du silence, et pour cela il faut faire preuve d'une volonté politique forte, associer les jeunes à l'action, augmenter massivement les crédits, exercer une action de surveillance et de suivi. Les membres de l'équipe ont expliqué pourquoi les jeunes étaient les plus touchés par ce problème et comment ils pourraient aider à le résoudre.

20. Tous les intervenants ont remercié les auteurs de leur exposé très complet et se sont félicités de la tenue du débat sur la question. La majorité des délégations, abondant dans le sens des auteurs de l'exposé, ont déclaré que l'aspect prévention devait certes être l'élément essentiel des programmes de lutte contre le VIH/sida conçus pour les jeunes, mais qu'il ne fallait négliger aucun aspect et dépasser les limites de la prévention pour traiter des soins et du soutien. Plusieurs intervenants ont fait état de la vulnérabilité particulière des jeunes et déclaré que les interventions devraient être conçues en fonction des valeurs locales et renforcer les stratégies axées sur la famille et la collectivité, une attention particulière devant être accordée aux jeunes filles. Des délégations ont fait valoir que l'association des jeunes à l'élaboration des programmes et des politiques et à la création de services de santé de la procréation et de programmes d'éducation sexuelle était indispensable ainsi que le renforcement constant des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

21. On s'est en particulier préoccupé : des répercussions de la famine dans les pays africains ravagés par le VIH/sida; de la nécessité d'investir dans les régions à faible prévalence; de l'établissement de partenariats pour la distribution de préservatifs; du rapport entre la mutilation génitale féminine et la transmission du VIH; de la mise des médicaments antirétroviraux à la disposition des jeunes; et de la nécessité de doter le personnel de l'UNICEF des moyens permettant de tenir compte des questions culturelles délicates liées au VIH/sida.

22. Le représentant du FNUAP a indiqué que c'était au niveau des pays que la collaboration entre son organisme et l'UNICEF portait sur les aspects les plus importants. Le FNUAP a contribué aux activités de prévention du VIH/sida en général mais a également aidé les pays à renforcer leurs programmes de prévention du VIH/sida expressément conçus pour les femmes enceintes et les jeunes. Il est chargé de coordonner le vaste programme de promotion de l'emploi de préservatifs. Le FNUAP a également appuyé une importante initiative d'évaluation des besoins et d'aide financière dans le domaine de la santé de la procréation. L'intervenant a dit en conclusion que le FNUAP entendait fermement collaborer avec l'UNICEF et les autres partenaires des Nations Unies dans ce domaine.

23. En réponse aux questions posées, le chef du Groupe a déclaré que les programmes de prévention du VIH/sida chez les jeunes avaient bénéficié d'un appui politique et financier plus important. Toutefois, sans une forte augmentation des crédits, l'UNICEF ne pourrait pas faire face aux difficultés liées à une épidémie qui touchait les jeunes de façon disproportionnée.

24. En outre, selon l'équipe chargée du VIH/sida, les connaissances médicales et l'expérience ont permis de définir les mesures à prendre. Il fallait inclure dans les programmes la transmission de l'information, la préparation à la vie active, les

services de santé et les services sociaux. Il ne fallait négliger aucun aspect de la question, d'où la nécessité d'investir dans les enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur maturité. Il n'y avait pas qu'une solution, mais plusieurs (abstinence, fidélité, l'emploi de préservatifs par les personnes sexuellement actives) qui devaient être conçues en fonction des valeurs communautaires et renforcer les stratégies axées sur la famille ou la collectivité, une attention particulière devant être accordée à la vulnérabilité des jeunes filles.

25. Le secrétariat a également fait état de l'action entreprise en coopération avec les partenaires du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et les jeunes eux-mêmes en vue de régler ces problèmes, et ce en formant des groupes techniques interinstitutions, en compilant les enseignements tirés de l'expérience et en définissant des normes de qualité. Il a également fait observer que l'UNICEF avait recruté une personne chargée expressément d'aider le personnel à traiter les questions épineuses rencontrées dans l'élaboration des programmes touchant le VIH/sida. Bien qu'il s'agisse là d'une priorité pour l'UNICEF, la rapidité avec laquelle le Fonds formerait son personnel dépendrait des ressources dont il disposerait.

### **C. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement**

26. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement (E/ICEF/2003/6), présenté par le chef de la Section des politiques mondiales de l'UNICEF. La plupart des intervenants ont noté la participation croissante de l'UNICEF aux approches sectorielles, certains précisant qu'ils avaient reçu des échos favorables de leurs ambassades et de leurs bureaux extérieurs, bien que le degré de participation varie d'un pays à l'autre. Plusieurs délégations se sont félicitées qu'en appliquant l'approche sectorielle, l'UNICEF choisisse des secteurs précis sur lesquels concentrer son action, à savoir : promouvoir le respect des droits de l'enfant, les initiatives en faveur des pauvres et l'obtention de résultats; fournir une assistance technique; appuyer les activités intersectorielles et favoriser la participation des organisations de la société civile. Un certain nombre d'intervenants ont considéré que la définition précise des secteurs limitait la participation des organisations de la société civile aux programmes sectoriels; aussi l'UNICEF devrait-il s'employer à la faciliter et suivre la question en coopération avec d'autres partenaires.

27. Des délégations ont souhaité avoir des précisions sur la politique adoptée par l'UNICEF pour ce qui est du financement commun et exhorté le Fonds à s'engager dans cette voie s'il voulait participer davantage aux approches sectorielles. Un intervenant a déclaré que son gouvernement préférait l'affectation de fonds, qui à la fois mettait en évidence le rôle joué par les donateurs et l'emploi fait de ces fonds. Une autre délégation a demandé pourquoi seuls quelques pays avaient choisi le financement commun pour allouer des fonds aux programmes sectoriels. On a également rappelé que l'UNICEF était surtout versé dans la fourniture d'une assistance technique et non dans le financement commun. Le secrétariat a répondu qu'aux termes de ses règles de gestion financière, l'UNICEF pouvait participer au financement commun, mais que ce dernier et les approches sectorielles sont deux choses distinctes. Les décisions sur le financement commun étaient prises au cas par cas, dans l'hypothèse où l'UNICEF, en contribuant à des réserves communes, y



trouve son avantage, que l'emploi des fonds soit suffisamment justifié et que la mise en commun des fonds serve au mieux les intérêts des enfants. Pour ce qui est des autres ressources, verser les fonds reçus des donateurs dans une réserve commune ne suscitait aucune difficulté pour l'UNICEF si les donateurs stipulaient expressément cette condition et si l'UNICEF n'avait pas à justifier l'emploi des fonds. À ce jour, aucun donateur n'avait formulé cette condition. En outre, certains gouvernements de pays en développement n'étaient pas disposés à recourir au financement commun faute de moyens et par crainte de perdre la confiance des donateurs en adoptant prématurément certaines mesures.

28. Des intervenants ont souligné qu'il importait que les gouvernements aient la maîtrise des programmes sectoriels. Une délégation a souligné que les gouvernements qui appliquaient l'approche sectorielle devaient pouvoir conserver toute leur autonomie, s'agissant en particulier des pays où l'aide publique au développement entrait pour une large part dans le produit national brut. Un autre intervenant a estimé que l'approche sectorielle devait être adaptée à la situation de chaque pays. Un troisième intervenant, représentant un pays qui appliquait l'approche sectorielle dans plusieurs secteurs, s'est félicité que l'UNICEF s'emploie à renforcer la maîtrise des programmes sectoriels par les pays.

29. Des délégations ont réfuté l'argument présenté dans le rapport selon lequel l'application des approches sectorielles et des stratégies de réduction de la pauvreté pourraient donner lieu à des tensions, car elles les considéraient comme étant complémentaires. D'autres intervenants ont suggéré que l'UNICEF détermine lui-même les domaines auxquels affecter ses ressources limitées. Le secrétariat a répondu que, dans la pratique, on devait s'occuper de plusieurs initiatives qui présentaient toutes de l'intérêt, d'où des besoins croissants en ressources humaines imposés aussi bien aux pays qu'aux partenaires de développement. Dans certains cas, le financement de l'application des stratégies de réduction de la pauvreté avait détourné les ressources destinées aux secteurs sociaux. S'agissant du rapport entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) et les approches sectorielles, le secrétariat a expliqué que le NOPADA reprenait les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les principes sous-tendant la stratégie de réduction de la pauvreté, qui eux-mêmes trouvaient souvent leur expression dans les programmes sectoriels.

30. Plusieurs délégations ont recommandé à l'UNICEF de renforcer sa capacité à participer aux approches sectorielles. Elles souhaitaient savoir comment l'UNICEF entendait organiser le développement des capacités et ce qu'il comptait faire pour favoriser l'échange d'expérience entre les régions. Le secrétariat a énuméré plusieurs dispositifs qui permettaient au personnel de l'UNICEF d'échanger des données d'information et d'expérience, dont les consultations générales du personnel régional consacrées à la planification, au suivi et à l'évaluation, à la santé, à la nutrition et à l'éducation, ainsi que des consultations intrarégionales, qui seraient renforcées dans les années à venir.

31. Il a été convenu que la question de la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles serait abordée dans le rapport annuel de la Directrice générale pour 2004 et les années suivantes et ferait l'objet d'un rapport distinct qui serait présenté au Conseil d'administration en 2006.

## **D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

32. En présentant le rapport (A/57/5/Add.2), la Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait que, depuis 1988, les comptes de l'UNICEF étaient approuvés sans réserve par les vérificateurs, preuve de l'importance que l'organisation attache à la gestion de ses finances. L'UNICEF donnait actuellement suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le rapport et, selon sa pratique habituelle, l'organisation rendrait compte officiellement de l'état d'avancement de ces mesures plus tard dans l'année.

33. Plusieurs observations ont été faites sur les fonds d'affectation spéciale. Expliquant pourquoi les recettes et dépenses afférentes à ces fonds ne figuraient pas dans le rapport, la Directrice générale adjointe a appelé l'attention du Conseil sur l'annexe II du rapport, où ils sont définis comme des fonds qu'accepte l'UNICEF surtout pour payer des fournitures ou des services pour le compte de tiers; ils ne sauraient donc être considérés comme des recettes.

34. S'agissant du montant des fonds d'affectation spéciale et de leur destination, elle a appelé l'attention du Conseil sur le paragraphe 5 du rapport financier, qui en donnait le montant et précisé qu'ils portaient sur des activités concernant l'enfance mais sans lien direct avec les programmes de coopération approuvés par le Conseil d'administration. On trouverait dans l'état V du rapport l'ensemble des ressources financières, y compris les fonds d'affectation spéciale. Par ailleurs, le tableau 3 du rapport indiquait les services d'achat et autres services assurés par l'UNICEF pour le compte de tiers. Les règles régissant les fonds d'affectation spéciale étaient clairement énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF, à un changement près : sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par souci de cohérence, les « comptes spéciaux » s'appelaient désormais « fonds d'affectation spéciale ».

35. S'agissant des soldes inutilisés, les programmes, pour la plupart, étaient approuvés pour cinq ans; après quoi tout solde inutilisé était annulé et versé aux ressources ordinaires. Il en allait de même des sommes allouées au titre de la gestion et de l'administration et de l'appui au programme.

36. Plusieurs orateurs ont abordé les recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui, ont-ils estimé, donnaient à l'UNICEF des satisfecit. Toutefois, divers points devaient être tirés au clair. Notant la concentration relative des dépenses ces derniers mois, un orateur a demandé comment l'UNICEF gérait ses investissements. Au sujet des fonds d'affectation spéciale, le même orateur a été d'avis que le Conseil avait besoin de renseignements plus précis et que, par principe, ces fonds devaient être présentés comme des recettes, comme l'ont suggéré le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif. La Directrice générale adjointe a expliqué qu'un tableau détaillé avait déjà été établi et que le secrétariat présenterait un rapport d'étape à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre 2003. Pour expliquer pourquoi les fonds d'affectation spéciale ne pouvaient être considérés comme des recettes, elle s'est référée à ce qu'elle avait déjà dit (voir par. 33 et 34 ci-dessus). Elle a ajouté qu'un organisme des Nations Unies avait dû reformuler son état financier parce qu'il avait fait figurer

le programme « pétrole contre nourriture » au titre des recettes alors qu'il s'agissait d'un fonds d'affectation spéciale.

37. On a demandé si les contributions à recevoir avant 1999 et pour 1999 étaient recouvrables et si la provision de 5 millions de dollars était suffisante : la Directrice générale adjointe a répondu que les donateurs de l'UNICEF étaient de bons payeurs et que, selon elle, la provision de 5 millions de dollars était réaliste. Il était infréquent que l'UNICEF doive passer des contributions par profits et pertes et elle ne le faisait qu'après avoir épuisé tous les moyens de recouvrement possibles.

38. Une délégation ayant posé des questions et fait des observations sur des données particulières du rapport financier, la Directrice générale adjointe a dit que, vu la spécificité des questions posées, il lui serait répondu directement. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (décision 2003/3).

## **E. Principe de recouvrement de l'UNICEF**

39. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a présenté le rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2003/AB/L.1). Le Conseil d'administration avait demandé en 1998 que le rapport soit examiné en 2002 (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/21) mais cet examen a été remis à la session actuelle pour permettre au Conseil de tenir également compte du rapport du CCI sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3). Faisant suite à cette introduction, la Contrôleuse a procédé à un tour d'horizon des questions essentielles pour expliciter la structure de financement de l'UNICEF et les méthodes suivies pour proposer un taux de recouvrement révisé de 12 % et des échelles mobiles attrayantes. Elle a également passé en revue les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2003/AB/L.2), et la réponse du secrétariat.

40. Les délégations ont remercié la Directrice générale adjointe et la Contrôleuse de leurs exposés et de leurs efforts pour expliciter les recommandations. Plusieurs ont rappelé que les ressources ordinaires ne devaient pas servir à subventionner d'autres ressources. Il fallait en étudier la baisse; et, si l'on voulait que les recouvrements correspondent aux coûts réels, il fallait en augmenter les taux. On a fait remarquer que cette nécessaire augmentation n'était pas qu'une question de comptabilité mais bien de santé globale de l'organisation en raison de l'évolution pluriannuelle de sa structure financière. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il fallait encourager les contributions de base, ajoutant que le financement thématique était la meilleure solution de rechange pour l'UNICEF.

41. Plusieurs délégations ont demandé d'autres explications et exprimé des réserves au sujet des taux de recouvrement envisagés. L'une d'elles a suggéré un taux fixe de 8 %, majoré ou minoré de 1 % pour tenir compte des coûts administratifs. Plusieurs orateurs ont contesté l'échelle mobile, source éventuelle de laborieuses négociations. D'autres en revanche ont été d'avis qu'il y avait lieu de tenir compte du montant, du calendrier des paiements et du domaine de la contribution envisagés. Pour certaines délégations, la complexité risquerait de décourager les donateurs notamment ceux du secteur privé; elles ont rappelé qu'il fallait veiller à la transparence et empêcher toutes tractations.

42. La Contrôleuse a expliqué que les taux de recouvrement seraient fixés par rapport à des critères précis sur la destination des fonds thématiques, le calendrier des paiements et le montant de la contribution, tous aspects qui reflétaient directement la réduction des coûts de transaction afférents à la gestion des autres ressources. La réduction la plus importante pour l'UNICEF encouragerait les contributions à des fonds thématiques, avec rapport de synthèse unique. Elle viserait les cinq domaines prioritaires et programmes d'urgence prévus dans le plan stratégique à moyen terme; ainsi les priorités programmatiques de l'UNICEF seraient respectées et les coûts des transactions réduits. La deuxième catégorie de réductions s'appliquerait aux donateurs ayant effectué des paiements en début de projet. La troisième tiendrait compte du montant de la contribution (plus il est élevé, moins les coûts de transaction le sont). La Directrice générale adjointe a convenu qu'il fallait éviter des négociations prolongées, ce que les taux précis envisagés faciliteraient. De son côté, la Directrice du Bureau du financement des programmes a confirmé que le processus serait expliqué en détail à tous les bureaux même si les accords avec les donateurs étaient signés au siège.

43. Deux délégations ont été d'avis que les donateurs donnaient l'impression d'exiger trop de précisions. La hausse du taux de recouvrement risquerait de décourager les donateurs alors qu'il fallait être davantage à leur écoute. La Directrice du Bureau du financement des programmes a rappelé que les exigences des donateurs n'étaient pas considérées comme un problème; en revanche, une orientation nettement plus thématique des programmes permettrait à l'UNICEF de renforcer les objectifs du plan stratégique à moyen terme liés à ceux, plus larges, du développement et de participer davantage à l'action globale de développement. Le secrétariat préconiserait la nécessité d'un financement thématique auprès de tous les donateurs. On continuerait à présenter des rapports spécifiques, mais ils exposeraient l'augmentation des coûts de transaction conformément au principe posé par le Conseil d'administration selon lequel les ressources ordinaires ne devaient pas servir à subventionner les autres ressources.

44. Répondant aux soucis exprimés sur l'utilisation des fonds provenant du recouvrement des coûts pour le financement des dépenses d'appui, la Directrice générale adjointe a expliqué que le budget d'appui était maintenu à un niveau minimal inchangé (net) depuis six ans. Certes, les hausses imposées et les coûts additionnels afférents aux nouveaux bureaux avaient pu être absorbés par des mesures d'efficacité systématiques mais cela ne serait plus possible avec les nouvelles hausses, dont celles des traitements approuvées par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 2003. La Directrice générale adjointe a de plus souligné que l'UNICEF ne voulait pas réduire les fonds dégagés pour les programmes financés par les ressources ordinaires.

45. Deux délégations ont demandé des précisions sur le financement des fonds d'affectation spéciale et la manière dont on rendait compte. En réponse, la Directrice générale adjointe a expliqué que ces fonds, confiés à l'UNICEF au nom de donateurs, lui étaient remis dans leur intégralité et à l'avance. La majoration couvrait le coût réel, et un seul rapport financier était établi. Sur la manière dont il en était rendu compte dans les états financiers de l'UNICEF comparés à ceux du PNUD, elle a précisé que les autres activités étaient considérées comme d'autres ressources par l'UNICEF. La Contrôleuse a accepté de s'inspirer de la présentation du PNUD pour donner des renseignements plus détaillés dans les états financiers de l'UNICEF.

46. Plusieurs orateurs ont demandé des éclaircissements sur les coûts d'appui variables au siège et ont demandé pourquoi le taux de recouvrement était relevé de 3 à 6 %. La Contrôleuse a expliqué que l'augmentation des coûts afférents aux autres ressources concernait surtout le terrain mais était appuyée par le siège, c'est-à-dire par le Système de gestion des programmes; les montants restants tenaient à la différence entre les méthodes anciennes et les nouvelles. Celles-ci suivaient la recommandation du CCI.

47. S'agissant d'un éventuel taux intérimaire, la Directrice générale adjointe a indiqué que le système en vigueur était lui-même intérimaire, comme l'avait décidé le Conseil en 1998. Toute décision n'affecterait que les nouveaux accords, dont la pleine mise en oeuvre prendrait un certain temps.

48. Plusieurs délégations ont dit que les autres ressources devaient se conformer à tous égards aux priorités du plan stratégique à moyen terme et ont recommandé que l'on s'emploie à encourager les contributions à des fonds thématiques. La Directrice générale adjointe a indiqué que le financement des priorités institutionnelles dudit plan, approuvées par le Conseil d'administration, se situerait autour de 90 %. De son côté, la Directrice du Bureau du financement des programmes a donné quelques exemples de l'allocation de fonds thématiques en fonction des besoins et de l'effet maximum dans les programmes de pays approuvés. Les ressources seraient certes affectées en fonction des objectifs du plan stratégique à moyen terme dans le contexte des programmes de pays, mais les domaines thématiques d'urgence seraient fondés sur la procédure d'appel global.

49. Un orateur a suggéré que le taux préférentiel appliqué aux paiements précoces prenne effet dans les 90 plutôt que dans les 30 jours et a demandé si la hausse du taux actuel de 5 % au taux proposé de 12 % n'était pas trop forte. La Directrice générale adjointe a expliqué que le délai proposé de 30 jours prendrait effet à compter de la date de signature de l'accord. Quant à la forte hausse, le taux appliqué précédemment avait déjà été calculé à 9 %, c'était la déduction des intérêts perçus qui l'avait ramené à 5 %. L'application des nouvelles méthodes donnait un taux de 12 %. Compte tenu de la recommandation faite par le Comité consultatif de ne pas utiliser les intérêts pour abaisser le taux de recouvrement, ce taux devait rester à 12 % si, comme le Conseil d'administration l'avait demandé, les ressources ordinaires ne servaient pas à subventionner les autres ressources.

50. Plusieurs délégations ont demandé des explications sur les divergences de vues entre le CCI et le Comité consultatif touchant l'usage des intérêts. La Directrice générale adjointe a expliqué que le CCI avait indiqué dans son rapport, sans insister, que les organisations pourraient souhaiter abaisser les dépenses d'appui extrabudgétaires en utilisant les intérêts alors que le Comité consultatif avait recommandé à l'UNICEF de verser les intérêts aux ressources ordinaires. L'UNICEF souscrivait à la recommandation du Comité consultatif, car les taux d'intérêt étaient peu fiables. Comme la Contrôleuse l'a confirmé dans son introduction, ils étaient bien tombés de 6 % en 1998 à moins de 2 % à l'heure actuelle.

51. S'agissant des fonds réunis dans les pays du programme avec un plafond de 5 %, la Contrôleuse a expliqué que cela visait la collecte de fonds locale menée par la Division du secteur privé et les bureaux de pays et non de la collecte auprès des donateurs. Une délégation a demandé quel serait l'impact de la modification proposée sur le financement fourni par les comités nationaux. La Directrice générale

adjointe a répondu que celui-ci était fort apprécié tant du point de vue des ressources ordinaires que des autres ressources, l'UNICEF continuant de promouvoir la part des ressources ordinaires. Les apports des comités nationaux étaient toujours payés comptant, la réduction de 2 %, augmentée de 1 % pour les contributions supérieures à 500 000 dollars, leur serait automatiquement appliquée.

52. Une délégation s'est déclarée en faveur du recouvrement intégral des coûts car les autres ressources s'étaient accrues considérablement et étaient constamment plus élevées que les ressources ordinaires. On assurerait ainsi le respect des principes d'universalité, d'impartialité et de participation des pays du programme. La Contrôleuse a précisé que le taux de 1998 reposait également sur le recouvrement des coûts supplémentaires conformément à la politique approuvée par le Conseil d'administration. Le recouvrement des coûts fixes pourrait atteindre 21 % mais il ne faudrait pas aller jusque-là. Le principe demeurerait : les coûts fixes seraient nécessaires même sans financement par d'autres ressources.

53. Un autre orateur a parlé de l'inquiétude des petits donateurs qui se demandaient s'ils n'allaient pas être pénalisés par la hausse des taux de recouvrement. La Directrice générale adjointe a expliqué que le montant de la contribution n'était qu'un aspect du calcul : si les deux autres critères – paiement comptant et contributions à des fonds thématiques – étaient satisfaits, le taux pourrait ne pas dépasser 8 %.

54. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'harmonisation et d'un modèle commun au sein du système des Nations Unies. La Contrôleuse a confirmé que les travaux sur l'harmonisation menés par le GNUM se poursuivaient. Le rapport du CCI demandait au CCS de présenter ses observations à ce sujet, opération en cours. L'impact des ressources extrabudgétaires était commun à tous les fonds et programmes, et il était possible d'appliquer des méthodes et un principe communs, même avec des taux différents, pour tenir compte des différences de mandat et de structure des coûts. La Directrice générale adjointe a ajouté que le CCI avait d'abord envisagé des taux unifiés mais, après avoir étudié la question, avait recommandé que l'on applique les mêmes méthodes avec des taux différents en raison des différentes modalités d'opération. Comme l'UNICEF était la première organisation à soumettre un principe de recouvrement à la suite de la parution du rapport du CCI, sa décision était importante pour les autres fonds et programmes. De son côté, la Contrôleuse a ajouté que ce serait là une incitation supplémentaire à l'adoption de méthodes harmonisées.

55. Quelques délégations se sont déclarées satisfaites des réponses aux questions sur l'harmonisation et sur la nécessité d'établir un précédent. Plusieurs ont noté que le besoin en ressources de base pour les tâches essentielles de l'Organisation était désormais manifeste. La politique de l'UNICEF serait gênée si les dépenses d'appui aux autres ressources n'étaient pas recouvrées. La proposition était la plus propice au recouvrement des coûts réels et on ne proposait pas que tel ou tel donateur bénéficie d'un traitement spécial. Les réductions correspondaient bien aux coûts des transactions.

56. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a souligné qu'il fallait bien comprendre que les donateurs du secteur privé étaient extrêmement sollicités, et que leurs donations ne devaient pas être traitées comme celles des

gouvernements. Il était d'avis qu'il fallait améliorer les rapports sur les ressources ordinaires et être plus réceptif à l'égard des donateurs, avec un taux uniforme pour le secteur privé. Il a de plus constaté le manque de consultations avec les comités nationaux sur le principe de recouvrement.

57. La Contrôleuse s'est déclarée préoccupée des messages contradictoires émis par le Conseil d'administration, elle a adjuré de ne pas donner une fausse impression aux autres organisations du système des Nations Unies et de ne pas différer sa décision. Pour conclure, la Directrice générale adjointe a remercié les délégations de leurs précieuses observations tout en notant que certaines présentaient des contradictions. Elle a rappelé que la politique actuelle était provisoire et que la nouvelle ne s'appliquerait qu'aux nouveaux accords dont le plein impact ne se ferait sentir qu'après un certain temps. Il fallait parvenir à une décision sans tarder car le taux de recouvrement aurait des incidences sur l'établissement du budget d'appui du prochain exercice biennal, qui serait examiné par le Comité consultatif en octobre 2003 et soumis au Conseil réuni en session extraordinaire en décembre 2003.

58. La Directrice générale a fait remarquer que le rôle des donateurs était crucial et que le secrétariat faisait le maximum pour mener à bien les tâches confiées à l'UNICEF. Malgré des contradictions, il s'était dégagé un consensus : les ressources ordinaires ne devaient pas subventionner les autres ressources. Celles-ci étaient plus coûteuses du point de vue des opérations; elles étaient certes appréciées, mais les ressources ordinaires étaient essentielles pour l'UNICEF. Elle a reconnu que l'augmentation du niveau des autres ressources tendait à être la norme et que l'UNICEF devait s'y faire tout en essayant de la stabiliser. Elle a de plus souligné que le principe de recouvrement n'était pas qu'une question comptable mais bien un aspect fondamental de l'action de l'UNICEF au service de l'enfance. Pour conclure, elle a souligné qu'il fallait prendre une décision d'urgence pour faire au mieux dans l'exécution des programmes de pays destinés aux enfants.

59. Le Conseil d'administration a pris note du document de l'UNICEF et du rapport du Comité consultatif sur le principe de recouvrement, et il a prié la Directrice générale de poursuivre les consultations avec tous les intéressés afin de soumettre la question au Conseil d'administration pour décision à sa session annuelle, en juin 2003.

## **F. Examen des opérations d'approvisionnement à l'UNICEF**

60. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'examen des opérations d'approvisionnement de l'UNICEF dans le contexte du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2003/7), qui a été présenté par le Directeur de la Division des approvisionnements. Les délégations se sont déclarées favorables aux opérations d'approvisionnement, reconnaissant leur valeur pour la mise en oeuvre du plan stratégique à moyen terme ainsi que leur importance dans les situations d'urgence.

61. Répondant aux observations selon lesquelles le rapport aurait pu contenir des informations plus précises sur les activités et les calendriers arrêtés pour faire face aux difficultés rencontrées dans les opérations d'approvisionnement, le Directeur a indiqué que les mesures concrètes à cet effet ressortiraient des plans de travail du Fonds. Il a confirmé que les activités de la Division des approvisionnements étaient périodiquement examinées par des auditeurs internes et externes et qu'une évaluation externe des achats de vaccins avait été entreprise récemment dans le

contexte de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Répondant à une autre question, il a confirmé que l'UNICEF ne recevait pas d'aide liée.

62. Les délégations ont invité instamment l'UNICEF à maintenir son rôle de chef de file pour ce qui est de la sécurité des vaccins en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS, les organismes de développement bilatéraux et les producteurs de vaccins. La Directrice générale a confirmé qu'elle-même et le Fonds sont attachés à ce rôle. Le Directeur partageait l'avis des orateurs qui préconisaient un recours accru aux fabricants de vaccins des pays en développement, signalant que la Division des approvisionnements multipliait ses contacts avec plusieurs fabricants pour les inciter à prendre part aux appels d'offre de l'UNICEF. Il a souligné que le Fonds entretenait d'étroites relations de travail avec l'OMS pour l'assurance de la qualité des vaccins et accepté de faciliter la pré-sélection des fabricants de vaccins intéressés.

63. Des orateurs se sont félicités du fait que l'UNICEF joue un rôle de plus en plus actif dans la fourniture de médicaments pour traiter le VIH, en particulier d'agents antirétroviraux et certains ont estimé que l'UNICEF était idéalement placé pour appuyer le renforcement de la sécurité à l'intérieur des pays lors de la réception et de la distribution de ces produits. Quelques délégations ont engagé le Fonds à user de son rôle de plaidoyer pour influencer sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatifs aux aspects des droits de propriété intellectuelle touchant le commerce (ADPIC) qui faciliteraient l'accès des pays aux médicaments utilisés pour le traitement du VIH. Le Directeur a répondu que les gouvernements avaient le droit de déterminer quels étaient les meilleurs moyens d'assurer cet accès mais que l'UNICEF participerait plus activement aux négociations portant sur les accords OMC/ADPIC avec ses partenaires et l'industrie pharmaceutique.

64. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la nouvelle décentralisation des achats à l'UNICEF tout en reconnaissant que le Fonds procédait déjà à de nombreux achats à l'échelon local. Le Directeur a souligné l'importance des centres d'achat régionaux à Ankara et Pretoria ainsi que des activités menées par les centres d'approvisionnement dans les bureaux de l'UNICEF à Beijing, New Delhi et Nairobi. Il a ajouté que, dans le contexte de la préparation aux situations d'urgence, l'UNICEF envisageait aussi la création de centres régionaux pour le stockage des produits de base de première nécessité devant être expédiés immédiatement vers les lieux frappés par des crises.

65. L'UNICEF a aussi été invité instamment l'UNICEF à continuer de s'approvisionner auprès de nouveaux fournisseurs et à faciliter les procédures d'enregistrement des fournisseurs. Le Directeur a déclaré que le Fonds continuerait à prospecter de nouveaux fournisseurs en diffusant des renseignements détaillés sur son site Web et en tenant des séminaires en vue de les attirer et de les informer. Il a ajouté que la Division des approvisionnements collaborait avec les autres organismes des Nations Unies chargés des achats dans le cadre du Groupe de travail des services d'achats interorganisations en vue de simplifier les normes communes d'enregistrement des fournisseurs à l'aide de la base de données commune de fournisseurs des Nations Unies. Pour favoriser la mise en place de systèmes nationaux d'achat et d'approvisionnement, la Division des approvisionnements apportait une assistance sous forme d'informations et de services techniques et collaborait avec les pays en vue de déterminer plus précisément leurs besoins



d'approvisionnement à long terme pour des programmes précis, notamment en veillant davantage à effectuer des évaluations des produits de base dans le cadre des plans d'action à l'échelle du système et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'aide de l'UNICEF à des organismes nationaux donnés, tels que les entrepôts de fournitures médicales centraux, variait d'un pays à l'autre en fonction des besoins.

## **G. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2003**

66. Le Conseil d'administration était saisi, pour examen et approbation, du plan de travail et du projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2003/AB/L.3), qui ont été présentés par le Directeur de la Division. Ce dernier s'est d'abord félicité du fait que les recettes de la Division avaient enregistré un nouveau record en 2002 d'après les données provisoires communiquées par les comités nationaux, la Division ayant bénéficié d'une contribution exceptionnelle non renouvelable du legs Gaffé en France. Malgré une conjoncture économique peu encourageante, les résultats de la Division du secteur privé pour l'exercice budgétaire qui vient de s'achever étaient supérieurs à ceux du plan et de l'exercice précédent. Il a également fait observer qu'en 2003, le Conseil d'administration commencerait à observer les effets de la nouvelle orientation stratégique de la Division et du regroupement accru de ses opérations à Genève.

67. La plupart des délégations ont pris note avec satisfaction du fait que, comme suite à la demande du Conseil, la Division avait incorporé dans le rapport un plan d'action détaillé qu'elles ont jugé très instructif. Certaines ont noté avec plaisir les activités de collecte de fonds, en particulier l'achèvement de la stratégie de collecte de fonds dans le secteur privé et attendaient avec intérêt son lancement. Toutefois, on a également souligné la nécessité de continuer à rechercher de nouveaux donateurs potentiels pour les appels de fonds.

68. Plusieurs orateurs ont félicité la Division du secteur privé d'avoir renforcé l'efficacité de ses opérations en les regroupant à Genève, et notamment en assurant ainsi une réduction des dépenses de fonctionnement au titre de la commercialisation. Ils ont également pris note du travail remarquable accompli en 2002 malgré le peu de temps dont avait disposé la Division.

69. Une délégation a émis des doutes quant aux prévisions optimistes présentées tout récemment pour les ventes de cartes et de cadeaux. Cette même délégation a indiqué en outre que les dépenses prévues pour 2003 étaient trop élevées par rapport aux dépenses effectives de 2001 et que les recettes prévues pour 2003 étaient irréalistes. Le Directeur a précisé que les chiffres des ventes dans le plan de travail et le projet de budget étaient fiables dans la mesure où ils avaient été communiqués par les comités nationaux et confirmés par eux en décembre 2002. Les données relatives à l'exécution effective du budget en 2002 seraient récapitulées et communiquées au Conseil à sa seconde session ordinaire en septembre 2003.

70. Un autre orateur a fait observer que l'augmentation de 13 % du montant brut du produit des ventes des bureaux extérieurs pouvait être imputable à l'exploration de marchés jusque là négligés et il a loué les efforts déployés par la Division pour cibler la vente de cartes et de cadeaux sur un public plus jeune.

71. D'après certaines délégations, les rapports entre les comités nationaux et la Division du secteur privé s'étaient beaucoup améliorés. L'Équipe spéciale chargée des collectes de fonds dans le secteur privé constituait un excellent exemple de coopération entre les comités nationaux et la Division du secteur privé.

72. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail et le projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé (décision 2003/4).

## **H. Rapport sur la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF**

73. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF (E/ICEF/2003/8). Ce rapport a été présenté par l'ancien Vice-Président du Conseil d'administration, S. E. M. Crispin Grey-Johnson, qui représentait le Président à la réunion dont il a été élu vice-président. Il a déclaré que le Comité mixte avait examiné la collaboration entre ces deux organismes au cours des dernières années et convenu que celle-ci avait été renforcée aux niveaux international, régional et national au moyen de mécanismes tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'action à l'échelle du système. Le Comité mixte avait donc décidé qu'il s'était acquitté de son mandat initial et qu'il devait être dissout compte tenu des nouvelles dispositions institutionnelles qui assuraient une collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF. M. Crispin Grey-Johnson a présenté cette recommandation au Conseil d'administration pour approbation. (Le texte intégral de ses observations est reproduit dans le document E/ICEF/2003/CRP.4).

74. Les délégations ont fait l'éloge des travaux réalisés par le Comité mixte depuis sa création en 1989 et sont convenus que la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF était désormais assurée par les mécanismes récemment créés. Le représentant de l'UNESCO a partagé cet avis, déclarant que, dans l'éventualité où le Conseil d'administration de l'UNICEF approuverait la recommandation du Comité mixte, le Directeur général de l'UNESCO présenterait la même recommandation à son Conseil d'administration lors de sa prochaine session en mars 2003. Il a ajouté que la disparition du Comité mixte supposerait par la force des choses que les deux organismes redoublent d'efforts pour tenir leurs Conseils d'administration respectifs au courant des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la poursuite de leur collaboration.

75. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation tendant à dissoudre le Comité mixte et prié le secrétariat de l'UNICEF d'élaborer, de concert avec celui de l'UNESCO, des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes (décision 2003/5).

## **I. Réunion d'annonces de contributions**

76. La Directrice générale a ouvert la quatrième réunion annuelle d'annonces de contributions en déclarant qu'il était indispensable d'assurer la disponibilité et la prévisibilité des ressources ordinaires pour que le Fonds puisse mettre en oeuvre les programmes axés sur les résultats prévus dans le plan stratégique à moyen terme. Elle s'est félicitée que les gouvernements reconnaissent que la stagnation des

ressources ordinaires mettaient en péril les activités de l'UNICEF. Elle a indiqué que cette tendance s'était légèrement inversée en 2002, les chiffres préliminaires faisant état d'un accroissement des ressources ordinaires versées par les gouvernements d'environ 5 % par rapport à 2001.

77. La Directrice générale a accueilli avec satisfaction les contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2002. Elle a remercié 33 pays à revenu élevé, 38 pays à revenu intermédiaire et 17 pays à faible revenu de leur appui, qui témoignait du soutien et de l'importance que leurs gouvernements accordaient aux activités de l'UNICEF. La Directrice générale a mentionné particulièrement les 27 pays qui avaient accru leurs contributions, en particulier les 19 pays dont la contribution avait augmenté de 7 % ou plus. Elle a en outre remercié les pays bénéficiant de programmes de leur assistance qui témoignait du vaste soutien dont jouissait l'UNICEF et de la répartition du fardeau entre tous les partenaires.

78. Trente-cinq délégations (18 de pays à revenu élevé; 6 de pays à revenu intermédiaire; et 11 de pays à faible revenu) ont fait des interventions. Avec les contributions annoncées avant la réunion, le secrétariat a reçu 62 annonces de contributions, d'un montant s'élevant à 391,8 millions de dollars, dont 44 fermes et 18 à titre indicatif. Au total, 19 pays ont annoncé le calendrier de leurs versements et 10 le montant indicatif de leurs contributions futures.

79. Plusieurs délégations ont mentionné les débats consacrés au statut de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-septième session et la décision de reporter à une date ultérieure l'adoption d'une résolution sur cette question. Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a regretté que l'Assemblée générale ait décidé de différer la prise d'une décision sur les réunions d'annonces de contributions communes avec d'autres fonds et programmes dans le contexte des réunions communes de leurs Conseils d'administration. D'autres ont souligné qu'il importait de disposer de ressources suffisantes pour les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et indiqué qu'elles étaient prêtes à poursuivre l'examen des modalités relatives aux mécanismes d'annonces de contributions.

80. En conclusion, la Directrice générale a remercié toutes les délégations de leur déclaration et des contributions qu'elles avaient annoncées au cours de la session et indiqué que les résultats de la réunion d'annonces de contributions seraient communiqués à une date ultérieure (voir E/ICEF/2003/CRP.6).

## **J. Questions diverses**

81. Les représentants de la Colombie et de la Gambie ont fait rapport sur les réunions régionales tenues dans leur pays pour examiner la mise en oeuvre du plan stratégique à moyen terme dans les Amériques et les Caraïbes ainsi qu'en Afrique occidentale et centrale, respectivement (voir E/ICEF/2003/CRP.5 et E/ICEF/CRP.7, respectivement). Ces réunions avaient essentiellement porté sur le lancement du plan stratégique à moyen terme, la coopération entre les gouvernements et l'UNICEF, le suivi et l'évaluation et, dans le cas de la réunion tenue en Afrique, les rapports avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La Directrice générale a déclaré que ces réunions avaient été d'un très grand intérêt

pour l'UNICEF et permis d'échanger des informations utiles sur les enseignements tirés.

82. Une délégation a demandé s'il serait possible d'envisager de fixer les dates des première et seconde sessions ordinaires chaque année un peu plus tard que la mi-janvier et le début septembre. Ces sessions suivant immédiatement la période des vacances, les délégations ne disposaient pas de suffisamment de temps pour les préparer. La Directrice générale a déclaré que la date des sessions était fonction du volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mais que le secrétariat se pencherait sur cette question.

83. Un autre orateur a demandé des renseignements au sujet des questions ci-après :

a) L'état des consultations officieuses sur les méthodes de travail du Conseil d'administration, qui avait été amorcées lors de la seconde session ordinaire de 2002 et qui, à son avis, devraient se poursuivre lors de la session annuelle en juin;

b) L'état d'avancement du mandat révisé pour les missions sur le terrain qui, à son avis, devrait être examiné par le Conseil avant les missions prévues pour 2003;

c) Une demande tendant à ce que le secrétariat fasse rapport au Conseil sur la protection des enfants;

d) Une demande tendant à ce que le secrétariat organise un débat sur la collaboration de l'UNICEF avec les entreprises privées.

84. Une autre délégation a demandé que le secrétariat organise une réunion d'information sur l'activité de l'UNICEF concernant les ADPIC, en particulier dans le secteur privé.

85. La Directrice générale a déclaré qu'elle aborderait toutes ces questions avec le Bureau lors de la réunion qui aurait lieu le jour suivant.

## **K. Clôture de la session**

86. La Directrice générale a remercié le Président, les autres membres du Bureau et le Conseil d'administration pour la qualité des débats de la session et déclaré qu'elle espérait qu'ils poursuivraient leur dialogue tout au long de l'année.

87. Le Président a déclaré que pendant toute la semaine, des débats fructueux avaient eu lieu sur d'importantes questions. En ce qui concerne le rapport annuel au Conseil économique et social, les orateurs ont estimé qu'il fallait adopter une approche systématique à l'égard des fonds et programmes des Nations Unies afin de renforcer leur efficacité. L'examen de la politique de recouvrement avait révélé qu'il importait d'entretenir un dialogue avec tous les partenaires. Les exposés présentés à titre officieux sur les affaires humanitaires et sur la situation en Afrique avaient été très enrichissants et il espérait que ce type de questions pourrait être inscrit à l'ordre du jour des prochaines sessions.

### **III. Décisions adoptées par le Conseil d'administration**

**2003/1**

#### **Rapport annuel au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [(E/ICEF/2003/4) (Part I)];
2. *Prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2003.

*Première session ordinaire  
13 janvier 2003*

**2003/2**

#### **Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

*Prend acte* du rapport du secrétariat intitulé « Activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF » (E/ICEF/2003/5).

*Première session ordinaire  
13 janvier 2003*

**2003/3**

#### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*Le Conseil d'administration*

*Prend acte* du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et du rapport du Comité du Commissaire aux comptes (A/57/5/Add.2).

*Première session ordinaire  
14 janvier 2003*

## 2003/4 Plan de travail et projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé

### A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2003

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, des prévisions de dépenses d'un montant de 80,9 millions de dollars, réparties comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs . . . . .	1,4
Coût des marchandises livrées . . . . .	29,7
Dépenses de commercialisation . . . . .	19,7
Services d'appui . . . . .	15,9
Fonds d'investissement . . . . .	14,2
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>80,9</b>

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2003, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

### B. Prévisions de recettes pour la campagne 2003

#### *Le Conseil d'administration*

*Note* que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2003, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 276,8 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

## C. Politique générale

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 14,2 millions de dollars pour 2003;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2003, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2004, à concurrence de 30,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3).

## D. Plan à moyen terme

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

*Première session ordinaire  
15 janvier 2003*

## 2003/5

### **Dissolution du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation**

*Le Conseil d'administration,*

*Souscrit* à la recommandation du Comité mixte sur l'éducation relative à sa dissolution, qui figure dans le rapport sur sa huitième réunion (E/ICEF/2003/8) et prie le secrétariat de l'UNICEF, agissant en collaboration avec celui de l'UNESCO, de faire des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes.

*Première session ordinaire  
15 janvier 2003*